

REUNION DU CONSEIL DU 21 AOUT 2014

Le vingt et un août deux mille quatorze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain Montangon, Maire, conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

Sont présents :

Messieurs : MONTANGON – JEANNET – HERNANDEZ – FAVRE – VILLAIN – FERRE

Mesdames : MERLIN-CONCHIN – GRES – LENOIR – DOUCET – RODRIGUEZ

Excusés :

Mesdames : LALANDE (procuration à Monsieur FAVRE)
DUTRETEAU

Messieurs : BENARD (procuration à Monsieur VILLAIN)
BILLARD

Secrétaire de séance : Madame RODRIGUEZ

2014/42 EMPRUNT RESTAURANT SCOLAIRE

Madame GRES nous présente les propositions bancaires et nous remet un comparatif. Les emprunts devraient démarrer en novembre.

Emprunt 500 000 euros sur 15 ans à taux fixe :

le plus intéressant est le CREDIT MUTUEL à 2.68 % au trimestre (montant des intérêts sur 15 ans : 108 886.20 euros)

Le vote a lieu : à l'unanimité POUR

Prêt relais 400 000 euros sur 2 ans à taux fixe :

Le plus intéressant est la CAISSE D'EPARGNE à 1.85 % au trimestre (montant des intérêts sur 2 ans : 7 400 euros)

Le vote a lieu : à l'unanimité POUR

délibération

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **400 000 EUROS**

destiné à financer ***le préfinancement des travaux sur la réalisation d'un restaurant scolaire (en attente des subventions).***

Cet emprunt aura une durée de totale de **2 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables

- **trimestriellement** au taux FIXE de 1.85.%

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **400 EUROS.**

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

M. Alain MONTANGON, maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

PUIT FORE FOOTBALL

Monsieur FAVRE présente le projet

Prévu pour uniquement pour l'arrosage du terrain

Un sourcier s'est déplacé et annonce un débit de 4 m²/heure à 19 mètres

Devis pour le forage FORAGE 33 jusqu'à 20 mètres : 2 250 euros HT – Au-delà 80 euros mètre supplémentaire.

Traitement éventuel de l'eau : 700 euros HT

Devis pour le matériel de pompage EIRL 2 CN

(pompe, regard, 2 points d'alimentation) : 2 938 euros HT

Le vote a lieu : à l'unanimité POUR

2014/43 CONVENTION DE PARTENARIAT COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF

Pose éventuelle d'un concentrateur sur un point haut : l'église de Gauriaguet à condition que ce matériel ne soit pas visible.

Le vote a lieu : à l'unanimité POUR

délibération

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à

disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La Commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Après avoir entendu cette présentation par Monsieur le Maire et après délibération du conseil municipal, le conseil municipal autorise :

Monsieur le maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

2014/44 MODIFICATION HORAIRES OUVERTURE MAIRIE/POSTE

Au 15 septembre 2014 et après consultation des secrétaires de Mairie, les horaires pourraient être modifiés. Sont proposés :

LE MATIN - Lundi – Mercredi – Vendredi

Ouverture de la POSTE de 9h à 11h – La MAIRIE jusqu'à 12h

APRES MIDI – Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Ouverture de la POSTE de 16h à 18h – La MAIRIE jusqu'à 19h

Le vote a lieu : à l'unanimité POUR

Il faudra alors prévoir une communication par affichage, sur le site internet et par un flash info dans les boîtes aux lettres

QUESTIONS DIVERSES

ETUDE ACQUISITION BROYEUR VEGETAUX

Le sujet est reporté afin d'y réfléchir plus longuement.

DEVIS PARCOURS DE SANTE

Parcours de santé (rue de la Passerelle) : le projet nous est présenté par Monsieur JEANNET qui nous remet un descriptif et un comparatif chiffré.

LABEL CITE est le plus intéressant à 7 656 euros HT avec l'aide du personnel communal sur 1 journée

Projet prévu pour cet hiver.

Le vote a lieu : à l'unanimité POUR

FAUCHEUSE

M. FAVRE présente un devis pour 10 axes pour la faucheuse bord de route (pour environ 2 ans) :750 euros HT

REMORQUE TONDEUSE

M. VILLAIN présente le devis pour la remorque tondeuse : 1 180 € HT

Le vote a lieu : A l'unanimité POUR

BALAYEUR

M. VILLAIN présente le projet d'une balayeuse de caniveaux.

Un prêt de cette machine est demandé pour faire un essai avant achat.

Fait et délibéré en Mairie le 21 août 2014